



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Le Centre Hospitalier de VICHY

RECRUTE

Médecin du Travail au service de Santé au Travail (H/F)

Pôle : Management & Ressources Humaines

Service : Santé au Travail

⇒ *CDI ou Praticien Hospitalier*

⇒ *Poste à 100%*

⇒ *Prise en charge financière
pour formation diplômante*

Renseignements à prendre auprès de :

Madame Amandine BERNON

Direction des affaires médicales du Centre hospitalier de VICHY

☎ : 04 70 97 33 04 / Amandine.bernon@ch-vichy.fr

Candidatures à :

✍ Centre Hospitalier de Vichy

Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales

BP. 2757

03207 VICHY CEDEX

Mail : françoise.peronneau@ch-vichy.fr

Documents à transmettre :

L'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Copie carte d'identité

<https://www.ch-vichy.fr/>



Profil de poste Médecin du travail

Etablissements

- **Centre hospitalier de Vichy** (Boulevard Denière 03 200 VICHY)

Le Centre hospitalier est organisé en 7 pôles cliniques, 1 pôle médicotechnique. Il constitue une communauté de plus 1 700 personnes dont 172 praticiens.

Les pôles cliniques sont les suivants :

- Pôle chirurgical
- Pôle médical 1 (Urgences / SMUR / UHCD, cardiologie, neurologie, réanimation, pneumologie, addictologie, centre de prélèvement d'organes)
- Pôle médical 2 (médecine vasculaire, maladies métaboliques / dialyse, médecine interne, rhumatologie, oncologie, UTEP, HAD, CeGIDD)
- Pôle femme-enfant
- Pôle réadaptation et gériatrie
- Pôle psychiatrie
- Pôle prévention, éducation, santé publique

L'établissement est certifié avec la mention « Haute qualité des soins » (plus haut niveau de certification) depuis 2022.

- **Vichy Communauté (9 place Charles de Gaulle – Vichy)**

Vichy Communauté, créée au 1er janvier 2017, est issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (23 communes) et la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise (15 communes). La Commune de Saint-Pont rejoint Vichy Communauté au 1er janvier 2018.

Vichy Communauté en quelques chiffres : 39 communes - 84 755 habitants (population totale dernier RGP INSEE 2019) - 742,5 km² - 553 agents au 31/12/22

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le Centre hospitalier et Vichy Communauté ont formalisé leur engagement dans le cadre d'une **convention de mutualisation de moyens en faveur de la construction d'un service commun réunissant les compétences nécessaires à la santé et à la sécurité des agents, à l'adaptation de leurs conditions de travail et à leur maintien dans l'emploi.**

Concrètement, ce partenariat permet de mettre à la disposition des deux établissements publics représentés (CH Vichy et Vichy Communauté) et des villes centres une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de la santé (médecin du travail, infirmières de santé au travail, assistante de santé au travail, psychologue du travail) et de la prévention (ergonome, préventeur).

Le service de santé au travail

Le service de santé au travail assure les missions de santé au travail auprès :

- des personnels du Centre hospitalier de Vichy à hauteur de 60% de son temps de travail
- des personnels de Vichy communauté et des agents permanents des villes de Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier (soit environ 1200 agents) à hauteur de 40% de son temps de travail

Travail en équipe pluri-disciplinaire, sous la responsabilité administrative du médecin coordonnateur.

Localisation :

Centre hospitalier de Vichy

Constitution de l'équipe :

- 1 Médecin temps plein
- 2 IDE (1,5 équivalents temps plein)
- 1 secrétaire temps plein
- 1 psychologue temps plein
- 1 ergonome – 1 préventeur à temps partiel (0,3 ETP)

Poste proposé

- Le médecin du travail coordonne les activités du service de Santé au Travail et conseille les salariés et employeurs.
- Il/Elle doit assurer la surveillance médicale des agents :
 - Visites d'embauche
 - Visites médicales périodiques (dont surveillance médicale particulière concernant les personnes exposées à des risques particuliers, personnels en situation de handicap, personnels réintégrés après longs arrêts, femmes enceintes...)
 - Visites à la demande du salarié ou de l'employeur
- Le médecin du travail assure le conseil et l'accompagnement des établissements en matière de santé au travail. Il contribue à ce titre à l'élaboration de la politique de promotion de la santé et de la sécurité au travail. Il réalise les rapports préalables à la saisine des instances consultatives, ainsi que les rapports obligatoires (bilan d'activité par exemple).
- En collaboration avec les Direction des Ressources Humaines et la Direction des Soins, le médecin du travail est acteur :
 - De la prévention des risques professionnels et psychosociaux et propose des mesures préventives individuelles et collectives permettant d'améliorer les conditions de travail, et de prévenir les maladies professionnelles. Il participe à ce titre à l'actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
 - Du maintien dans l'emploi. Il participe à ce titre aux réflexions concernant les solutions de reclassement.
- Il/Elle assure la réalisation d'actions en milieu de travail et mobilise les acteurs jouant un rôle dans le suivi de ces propositions.
- Il/Elle gère les AES et met en place des protocoles adéquats.
- Il/Elle assure enfin la mise en place des suivis et des protocoles de vaccination
- Le médecin du travail est membre du comité de pilotage de la convention de service commun susvisée, comité ayant pour objet le suivi des modalités pratiques d'exécution et des évolutions à apporter au fonctionnement ou au champ d'application du service commun.

Missions spécifiques ou ponctuelles

- Participer aux instances des établissements
- Gérer les campagnes de vaccinations
- Participer à la commission de maintien dans l'emploi

Profil recherché et compétences complémentaires souhaitées

Diplôme d'état de docteur en médecine et CES ou DES de médecine du travail ou diplôme équivalent. Les médecins en début ou en cours de formation pour devenir médecin du travail peuvent candidater

Compétences complémentaires souhaitées
Capacité à travailler en équipe, qualités relationnelles

Divers

Crèche hospitalière
Possibilité d'activités de recherche avec 2 attachés de recherche clinique sur l'établissement

Les « petits plus » de la ville de Vichy :

Sportive, gourmande, nature et tendance, c'est une ville qui a énormément à offrir. Vichy fait partie des villes les plus sportives de France (nombreux championnats, Iron man, centre de préparation olympique 2024 dans 39 disciplines sportives).

Vichy possède, entre autres, un hippodrome, deux parcours de golf, un parc omnisports (27 disciplines pratiquées !) et un immense plan d'eau dont les rives ont été récemment aménagées.

Avec pas moins de 11 établissements classés au guide Michelin, Vichy est une ville gastronomique.

Culture, histoire et architecture, découvrez l'exceptionnel patrimoine vichyssois. Outre son inscription dans la liste des « grandes villes d'eaux d'Europe » de l'UNESCO en 2014, Vichy possède une cinquantaine d'édifices classés « monuments historiques » dont un opéra majestueux, à la programmation riche.

Ses parcs Napoléoniens, ses voies vertes praticables à Vélo, ses établissements thermaux et divers SPA vous assureront des moments de détente agréables.

Plus d'infos sur : www.vichy-destinations.fr

Contacts

Direction des affaires médicales du Centre hospitalier de VICHY - Amandine Bernon
04 70 97 33 04 / Amandine. Bernon@ch-vichy.fr